



Projet de viager et travaux au sein de la copropriété

Par **carrier**, le **02/12/2010** à **17:53**

Bonjour, un membre de ma famille proche ,veuve , âgée de 83 ans envisage de mettre son appartement situé dans le val de marne en viager. cependant elle s'interroge sur le fait qu'au sein de la copropriété (immeuble de 6 étages 2 copros par étage) il y a des travaux au niveau des parties communes à réaliser : mise aux normes techniques des portes de l'ascenseur réparation d'une colonne d'eaux usées occasionnant des traces d'humidités chez certains copros. CETTE PERSONNE SE DEMANDE SI ELLE PEUT METTRE EN VENTE SON BIEN EN VIAGER MALGRE LA PREVISION DES TRAVAUX DECIDES EN ASSEMBLEE GENERALE. ET QUELLES SONT LES CONSEQUENCES FINANCIERES ou juridiques EVENTUELLES QU'ELLE AURAIT A SUPPORTER PAR RAPPORT A SON ACHETEUR EN VIAGER. cordialement JLP